

PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D’IBA – 14/06/2023 – 10H00

I. Composition du bureau

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Saint-Denis SA (représentant permanent : M. Pierre Mottet), Président du Conseil d’Administration, conformément à l’article 26 des statuts.

Conformément à cette même disposition, le Président désigne le secrétaire. Le Président désigne en cette qualité Monsieur Christian Matton (Chief Legal Officer).

En vertu de l’article 26 des statuts, il revient à l’Assemblée générale de désigner deux scrutateurs.

Il a été procédé à la désignation de deux scrutateurs (qui présentent leur carte d’identité au secrétaire) :

- Monsieur Frédéric Ropsy (592-3991556-87) ; et
- Monsieur Jean Misson (592-6285195-64).

II. Constatation du respect des formalités de convocation

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, le Président rappelle que, cette année, les modalités de la tenue de l’Assemblée générale ont été adaptées, laissant le choix de participer physiquement mais également de manière interactive.

Le Président constate que les formalités de convocation à la présente Assemblée Générale Ordinaire ont été remplies.

Les convocations contenant l’ordre du jour ont été faites, conformément aux articles 7:128 et suivants du Code des Sociétés et des Associations, par des **annonces** insérées dans :

- le Moniteur Belge du 12 mai 2023,
- l’Echo du 12 mai 2023, et
- GlobeNewswire le 12 mai 2023.

Les pièces justificatives sont consignées et annexées au procès-verbal de la présente Assemblée en [annexe 1](#).

III. Liste des présences et constatation du respect des formalités d’admission

La présente Assemblée Générale, étant une Assemblée Générale Ordinaire, délibère valablement quel que soit le nombre de titres représentés.

Le nombre d’actions admises au vote est compté.

A cette fin, le Secrétaire a établi la **liste des présences**. Cette liste comprend tous les actionnaires ayant satisfait aux formalités d’admission telles que décrites dans les convocations, c’est-à-dire les actionnaires qui ont fait la preuve du nombre d’actions dont ils étaient propriétaire à la Date d’Enregistrement (étant le 31 mai 2023) et dont la notification d’intention de participer (ou la procuration) est parvenue à la Société au plus tard le jeudi 8 juin à 16h00.

Il ressort de la **liste des présences** ainsi dressée que sont valablement admises à participer à l’Assemblée générale et à prendre part au vote :

- **12.307.329 actions** (correspondant à 20.415.530 droits de vote, compte tenu du droit de vote double attaché aux actions nominatives inscrites depuis au moins deux ans de façon ininterrompue au nom de leur titulaire dans le registre nominatif)
- sur un **total de 30.282.218 actions émises**, soit un quorum de 40,64 %.

La liste des présences restera annexée au présent procès-verbal en [annexe 2](#).

Les **procurations et formulaires de vote par correspondance** qui sont parvenus à la Société au plus tard le jeudi 8 juin à 16h00, ainsi que les **attestations d'enregistrement des actions**, resteront également annexés au présent procès-verbal en [annexe 3](#).

Présents en personne :

- Commissaire : EY Piet Hemschoote
- Administrateurs: Sibille Vandenhove d'Ertsenrijck (représentante permanente de Bridging for Sustainability SRL), Marcel Miller (représentant permanent de Consultance Marcel Miller S.Comm.), Richard Hausmann, Yves Jongen, Pierre Mottet (représentant permanent de Saint Denis SA), Olivier Legrain
- Soumya Chandramouli (CFO)
- Actionnaires :
 - Frédéric Ropsy
 - Jean-Louis Guelton
 - Baudoin de Liedekerke
 - Christian Meert
 - Jean Misson
 - Thierry Bennert (pour l'UCL)
 - Frédéric Nolf
 - + à distance : Jan Vantomme pour L.I.P. Investor

IV. Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

1. **Présentation et prise d'acte des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022**
Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.
2. **Présentation et prise d'acte du rapport de gestion sur les comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022**
Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.
3. **Présentation et prise d'acte du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022**
Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.
4. **Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022**
Proposition de décision : Approbation.
5. **Approbation de l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration, à savoir :**

- Affectation à la réserve légale : non applicable étant donné que l'exercice 2022 se clôture par une perte de l'exercice.
- Distribution d'un dividende, conformément à la politique de la Société en matière de dividende. Dividende proposé : 0,21 EUR par action (soit approximativement 6 126 001,77 € au total) ;
- Affectation aux autres réserves (à savoir, réserve pour actions propres) à concurrence d'un montant de 5 697 892,49 EUR ; et
- Report du solde à l'exercice suivant, soit un bénéfice à reporter de 118 983 161,86 EUR.

Proposition de décision :

Approbation.

6. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022

Proposition de décision : Approbation.

7. Décharge à chaque administrateur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022

Proposition de décision : Approbation.

8. Décharge au commissaire aux comptes, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Piet Hemschoote, pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social 2022.

Proposition de décision : Approbation.

9. Renouvellement du mandat de trois administrateurs, étant :

- M. O. Legrain, Administrateur Interne,
- Mme. Sibille Vandenhove d'Ertsenrijck, représentante permanente de Bridging for Sustainability SRL, Administrateur Indépendant,
- M. Marcel Miller, représentant permanent de Consultance Marcel Miller S.Comm., Administrateur Indépendant.

Il est proposé que leur mandat soit renouvelé pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2026, et que leur mandat soit rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

Proposition de décisions :

- M. O. Legrain, Administrateur Interne,
Approbation

- Mme. Sibille Vandenhove d'Ertsenrijck, representante permanente de Bridging for Sustainability SRL, Administrateur Indépendant,
Approbation

- M. Marcel Miller, representant permanent de Consultance Marcel Miller S.Comm., Administrateur Indépendant.
Approbation

- 10. Nomination du nouveau commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, pour la durée du mandat légal (trois exercices, à savoir, les exercices 2023, 2024 et 2025).**

Proposition de décision :

Approbation

- 11. Fixation des honoraires du nouveau commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, à savoir 403.222 EUR HTVA par exercice.**

Proposition de décision :

Approbation

- 12. Pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente**

Proposition de décision :

Approbation de l'octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur ainsi qu'à M. Christian Matton, Mme. Valérie Van Impe, Mme. Céline Loriaux et Mme. Marie Gahytle, chacun avec pouvoir d'agir individuellement et de subdéléguer, aux fins de mettre en œuvre les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente (en ce compris les formalités de publication).

V. Délibérations et votes

- **Points 1 à 3 de l'ordre du jour**

Monsieur Olivier Legrain (CEO) expose les activités, objectifs et perspectives de la Société en termes de produits, de segments et de marché.

Madame Soumya Chandramouli (CFO) commente les comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31/12/2022, ainsi que le rapport de gestion portant sur ces comptes et cet exercice.

Monsieur Olivier Legrain (CEO) poursuit son exposé concernant les activités de la Société.

Les points 1 à 3 de l'ordre du jour ne requièrent pas de prise de décision et ne sont donc pas mis au vote.

Questions des actionnaires. Le Président donne la parole aux actionnaires qui souhaitent poser des questions. Monsieur Olivier Legrain, Madame Soumya Chandramouli, Monsieur Pierre Mottet et Monsieur Yves Jongen répondent à chaque question.

L'assemblée générale en prend acte.

Le Président demande s'il y a des questions sur le rapport du commissaire.

Il n'y en a pas.

- **Point 4 de l'ordre du jour : Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **20.395.364 voix pour ;**
- **300 voix contre ; et**
- **19.866 abstentions.**

Ces comptes sont donc approuvés par l’Assemblée à concurrence de **plus de 99,99%**.

Une copie des **comptes annuels** tels qu’approuvés par l’Assemblée est annexée au présent procès-verbal en [annexe 5](#) et une copie des **comptes consolidés** est annexée au présent procès-verbal en [annexe 4](#).

- **Point 5 de l'ordre du jour : Approbation de l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration**

Le résultat de l’exercice 2022 se clôture par une perte de l’exercice.

Le conseil d’administration propose la distribution d’un dividende à hauteur de 0,21 EUR par action soit approximativement 6 126 001,77 EUR (le nombre d’actions émises étant de 30.282.218). Le conseil d’administration propose de reporter le solde du bénéfice à l’exercice social suivant : c’est-à-dire un montant de 118 983 161,86 EUR.

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.643.976 voix pour ;**
- **769.637 voix contre ; et**
- **1.917 abstentions.**

L’affectation du résultat est approuvée par l’Assemblée à concurrence de **96,23%**.

- **Point 6 de l'ordre du jour : Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **17.524.233 voix pour ;**
- **2.889.380 voix contre ; et**
- **1.917 abstentions.**

Le rapport de rémunération est donc approuvé par l’Assemblée à concurrence de **85,85 %**.

Conformément à l’article 7:149, dernier alinéa, du CSA, le vote sur ce point de l’ordre du jour est consultatif. La Société explique dans le rapport de rémunération suivant (année N+1) la manière dont le vote de l’assemblée générale de l’année N a été pris en compte.

- **Point 7 de l'ordre du jour : Décharge à chaque administrateur pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.720.648 voix pour ;**
- **673.016 voix contre ; et**

- **21.866 abstentions.**

La décharge est donc accordée à chaque administrateur par l'Assemblée à concurrence de **96,70 %**.

- **Point 8 de l'ordre du jour : Décharge au commissaire pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **20.237.036 voix pour ;**
- **156.628 voix contre ; et**
- **21.866 abstentions.**

La décharge est donc accordée au commissaire par l'Assemblée à concurrence de **99,23 %**.

- **Point 9 de l'ordre du jour : Renouvellement du mandat de trois administrateurs**

- **M. O. Legrain, Administrateur Interne,**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.365.836 voix pour ;**
- **278.440 voix contre ; et**
- **771.254 abstentions.**

→ Le renouvellement du mandat d'Olivier Legrain est donc approuvé par l'Assemblée à concurrence de **98,58 %**.

- **Mme. Sibille Vandenhoeve d'Ertsenrijck, représentante permanente de Bridging for Sustainability SRL, Administrateur Indépendant,**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **19.435.309 voix pour ;**
- **208.967 voix contre ; et**
- **771.254 abstentions.**

→ Le renouvellement du mandat de Bridging for Sustainability SRL est donc approuvé par l'Assemblée à concurrence **98,94 %**.

- **M. Marcel Miller, représentant permanent de Consultance Marcel Miller S.Comm., Administrateur Indépendant,**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **18.701.143 voix pour ;**
- **943.133 voix contre ; et**
- **771.254 abstentions.**

→ Le renouvellement du mandat de Consultance Marcel Miller S.Comm est donc approuvé par l'Assemblée à concurrence de **95,20 %**.

Conformément à la proposition de vote, le mandat de ces trois administrateurs est donc renouvelé pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2026.

Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.

- **Point 10 de l'ordre du jour : Nomination du nouveau commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, pour la durée du mandat légal (trois exercices, à savoir, les exercices 2023, 2024 et 2025).**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **17.748.964 voix pour ;**
- **2.664.649 voix contre ; et**
- **1.917 abstentions.**

La nomination du nouveau commissaire est approuvée à concurrence de **86,95%**.

L'assemblée générale nomme donc la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, comme commissaire pour un terme de trois ans. Cette société désigne Monsieur Romain Seffer, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de la SRL. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social qui sera clôturé le 31 décembre 2025.

- **Point 11 de l'ordre du jour : Fixation des honoraires du nouveau commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, à savoir 403.222 EUR HTVA par exercice.**

A ce sujet, je commissaire précise que le montant de ses honoraires indiqué dans les convocations (403.222 EUR HTVA par exercice) est le montant total de ses honoraires au niveau du groupe IBA, pour son mandat auprès des différentes sociétés du groupe.

Les honoraires du commissaire relatifs à son mandat au sein d'IBA SA uniquement sont de 285.000 EUR (plus TVA, débours divers avec un maximum de 3%) par exercice, pendant la durée de ce mandat, et seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **20.413.199 voix pour ;**
- **414 voix contre ; et**
- **1.917 abstentions.**

La fixation des honoraires du nouveau commissaire est approuvée à concurrence de **plus de 99,99%**.

- **Point 12 de l'ordre du jour : Pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente**

Après comptage des votes, les résultats sont les suivants :

- **20.252.516 voix pour ;**
- **300 voix contre ; et**
- **162.714 abstentions.**

Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales sont donc accordés par l'Assemblée à chaque administrateur ainsi qu'aux mandataires spéciaux (M. Christian Matton, Mme Valérie Van Impe et Mme Céline Loriaux) à concurrence de **plus de 99,99%**.

—————

Autres questions éventuelles des actionnaires. Le Président donne à nouveau la parole aux actionnaires. Il n'y a plus aucune question.

Aucun point particulier ne restant à débattre par l'Assemblée et aucune question n'étant restée sans réponse, le Président clôture cette Assemblée.

La séance est levée à 11h25.

Signature des membres du bureau :

Pierre Mottet (représentant permanent de Saint-Denis SA)
Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale

Christian Matton
CLO et Secrétaire

Jean Misson
Scrutateur

Frédéric Ropsy
Scrutateur

La liste des annexes suit en page suivante.

ANNEXES AU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023

1. Avis de convocation et justificatifs

- Convocations du 12/05/2023
- Modèle de procuration
- Formulaire de vote à distance
- Publication des convocations au M.B. du 12/05/2023
- Publication par encart dans l'Echo du 12/05/2023
- Publication via GlobeNewswire le 12/05/2023

2. Liste des présences et des votes

Tableau Excel signé par le Président : tableau complété en séance contenant les votes.

3. Procurations, formulaires de vote et attestations d'enregistrement des actions

Documents parvenus à la Société au plus tard le jeudi 8 juin 2023 à 16h.

4. Comptes consolidés au 31/12/2022

Y compris :

- Rapport de gestion sur les états consolidés
- Rapport du commissaire sur les états consolidés
- Rapport de rémunération

5. Comptes annuels au 31/12/2022

Y compris :

- Rapport de gestion
- Rapport du commissaire

6. Communiqué de presse du 24/03/2022 relatif aux résultats FY 2022

7. Euroclear – Registre nominatif à la Date d'Enregistrement (le 31/05/2023) à minuit

*

* * *